



BIOSÉCURITÉ DANS LES ÉLEVAGES DE PORCS

PROGRAMME 2023/2024

DATE Sessions organisées selon besoins si nb suffisant de candidats

LIEU à confirmer

Pré-requis : Aucun

Durée : 7 heures
soit 1 jour

Méthode et Moyens pédagogiques

Exposé en salle
Exercices appliqués
Échanges avec les formateurs

Coût pédagogique :

Ayant droit VIVEA :
0 €

Autre public :
112 €

Contact: Nathalie Espié

n.espie@mre-paca.fr

07.86.12.56.10

Contexte:

Pour rappel, l'arrêté du 16 octobre 2018 définit un ensemble de mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés (dès 1 animal)

L'article 3 de cet arrêté prévoit la mise en place d'un plan de biosécurité dans toutes les exploitations concernées au 1^{er} janvier 2020.

Cette formation à la gestion du plan de biosécurité en exploitation et aux bonnes pratiques d'hygiène est obligatoire pour une personne de l'exploitation (désignation d'un référent par exploitation).

Objectifs de formation :

Améliorer la gestion sanitaire de son élevage

Contenus pédagogiques :

- Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine
- Être capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité
- Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

Modalités d'évaluation:

- Quiz d'évaluation des connaissances en cours de formation
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

Porteur de handicap, n'hésitez pas à nous contacter:

Anne Baffert 06.79.88.11.16 a.baffert@mre-paca.fr